



AEWF

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA REGION DE SAVERNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCOT DE LA REGION DE SAVERNE

Par arrêté en date du 17 mai 2011, le président du syndicat mixte du SCOT de la région de Saverne a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Saverne.

1. Durée de l'enquête et constitution du dossier

Cette enquête se déroulera du lundi 6 juin au mercredi 13 juillet 2011 inclus (soit un total de 38 jours).

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du projet de schéma de cohérence territoriale arrêté le 22 décembre 2010,
- des éléments portés à la connaissance du syndicat mixte par le préfet du Bas-Rhin (courrier du 30 juin 2006),
- de l'évaluation environnementale,
- de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement,
- des avis recueillis auprès des personnes publiques associées, des collectivités territoriales membres du syndicat mixte ou voisines du périmètre du SCOT de la région de Saverne,
- d'une présentation synthétique du dossier de SCOT arrêté.

2. Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté :

Au syndicat mixte du SCOT de la région de Saverne, 16 rue du Zornhoff - 67700 SAVERNE, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Dans les mairies de chacune des 71 communes incluses dans le périmètre du SCOT, aux horaires habituels d'ouverture de chacune de ces mairies :

- Communes membres de la Communauté de communes du Pays de Hanau : Bisccholtz, Bosselshausen, Bouxwiller, Buswiller, Dossenheim-sur-Zinsel, Ingwiller, Kirrwiller, Menchhoffen, Mulhausen, Neuwiller-les-Saverne, Niedersoultzbach, Obermodern-Zutzendorf, Obersoultzbach, Ringendorf, Schalkendorf, Schillersdorf, Uttwiller, Weinbourg, Weiterswiller
- Communes membres de la Communauté de communes de la région de Saverne : Altenheim, Dettwiller, Eckarstwiller, Ernolsheim-les-Saverne, Friedolsheim, Furchhausen, Gottenhouse, Gottesheim, Haegen, Hattmatt, Landersheim, Littenheim, Lupstein, Maennolsheim, Monswiller, Ottersthal, Otterswiller, Printzheim, Reinhardsmunster, Saessolsheim, Saint-

Jean-Saverne, Saverne, Steinbourg, Thal-Marmoutier, Waldolwisheim, Westhouse-Marmoutier, Wolschheim

- Communes membres de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier : Dimbsthal, Hengwiller, Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg, Schwenheim, Singrist
- Communes membres de la communauté de communes de la Sommerau : Allenwiller, Birkenwald, Salenthal
- Communes membres de la Communauté de communes des Coteaux de la Mossig : Balbronn, Cosswiller, Crastatt, Hohengoest, Knoersheim, Rangen, Romanswiller, Traenheim, Wangenbourg-Engenthal, Wasselonne, Westhoffen, Zehnacker, Zeinheim
- Commune de Jetterswiller
- Commune de Kleingoeft

Au siège de chacune des 4 communautés de communes membres du syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne, aux horaires habituels d'ouverture de chacun de ces sièges :

- Communauté de communes du Pays de Hanau
- Communauté de communes de la région de Saverne
- Communauté de communes de la Sommerau
- Communauté de communes des Coteaux de la Mossig

Au siège de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier

Sur le site internet du SCoT de la région de Saverne, à l'adresse : <http://scot-region-saverne.org>

3. Présentation des observations

Au syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne, dans chacune des 71 communes et dans chacun des 5 sièges de communautés de communes, le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention de M. le Commissaire enquêteur au syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne,

- soit par courrier adressé au Syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne, 16 rue du Zornhoff - 67700 SAVERNE
- soit par télécopie au 03.88.91.69.61
- soit par courrier électronique, à l'adresse : contact@scot-region-saverne.org

Ces observations sont tenues à la disposition du public au syndicat mixte.

4. Commissaire enquêteur

Pour l'enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale de la région de Saverne, le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné un commissaire enquêteur. Il s'agit de M. Jean-Pierre MEUILLET, retraité.

5. Permanences d'accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

- lundi 6 juin 2011 : Mairie de Saverne (78 Grand'Rue), de 10h à 12h
- mercredi 8 juin 2011 : Mairie d'Ingwiller (85 rue du Général Goureau), de 10h à 12h

- jeudi 9 juin 2011 : Mairie d'Obermodern (54 rue de la Moder), de 10h à 12h
- jeudi 9 juin 2011 : Siège de la Communauté de communes du Pays de Hanau (10 rue d'Obermodern - Bouxwiller), de 14h à 16h
- vendredi 10 juin 2011 : Mairie de Steinbourg (place du Général de Gaulle), de 10h à 12h
- vendredi 10 juin 2011 : Mairie de Dettwiller (23 rue de la Gare), de 14h à 16h
- mardi 14 juin 2011 : Mairie de Monswiller (4 rue du Général Leclerc), de 10h à 12h
- mardi 21 juin 2011 : Mairie de Marmoutier (5 place du Général de Gaulle), de 10h à 12h
- mardi 21 juin 2011 : Siège de la Communauté de communes de la Sommerau (25 rue Principale - Allenwiller), de 14h à 16h
- samedi 25 juin 2011 : Mairie de Saverne (78 Grand'Rue), de 10h - 12h
- mardi 28 juin 2011 : Siège de la communauté de communes des Coteaux de la Mossig (1 place du Général Leclerc - Wasselonne), de 10h à 12h
- mardi 5 juillet 2011 : Mairie de Westhoffen (9 rue Staedtel), de 10h à 12h
- mercredi 13 juillet 2011 : Mairie de Saverne (78 Grand'Rue), de 16h à 18h

6. Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le rapport établi par le commissaire enquêteur, relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur, pourront être consultés par le public, jusqu'au 13 juillet 2012 :

- au syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne (16 rue du Zornhoff - SAVERNE)
- dans chacune des 71 mairies des communes et des 5 sièges de communautés de communes mentionnés au paragraphe 2. ci-avant.

La décision d'approbation du schéma de cohérence territoriale de la région de Saverne relève de la compétence du comité syndical du syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne.

Toute information relative au projet de schéma de cohérence territoriale de la région de Saverne ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du président ou de la directrice (Mlle Géraldine MACH) du syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne :

- par courrier postal adressé au syndicat mixte du SCoT de la région de Saverne, 16 rue du Zornhoff, 67700 SAVERNE,
- par télécopie au 03.88.91.69.61
- par courrier électronique, à l'adresse contact@scot-region-saverne.org
- par téléphone au 03.88.91.68.46

Emile BLESSIG

Président du syndicat mixte
du SCoT de la région de Saverne